

**TRAVAUX SOUS TENSION BASSE TENSION  
RECYCLAGE SUR LES OUVRAGES DU TYPE EMERGENCE****"pour des opérateurs limités à l'HABILLAGE et au NAPPAGE de pièces nues sous tension"****"PU 201"**

Cette action de recyclage constitue un des modules complémentaires du cursus TST en vigueur qui dans le cadre de la recommandation BT du Comité des TST a pour but de contribuer au maintien des compétences et du professionnalisme des opérateurs TST limités à l'HABILLAGE et au NAPPAGE sur les ouvrages du type EMERGENCE.

**Population concernée**

Ce recyclage TST basse tension s'adresse aux opérateurs électriciens pratiquant les TST sur les ouvrages du type EMERGENCE en étant limité à l'HABILLAGE ou au NAPPAGE de pièces nues sous tension et ce dans le cadre de la recommandation BT du Comité des TST

Il a pour but de permettre aux opérateurs électriciens pratiquant les TST sur les ouvrages du type EMERGENCE en étant limités à l'HABILLAGE ou au NAPPAGE de pièces nues sous tension de détecter et corriger leurs éventuels écarts par rapport à la réglementation en vigueur et ainsi remettre à niveau leurs connaissances théoriques et pratiques afin d'améliorer leur professionnalisme.

**Prérequis**

L'ensemble des pré-requis ci-dessous est demandé pour suivre cette formation. Ils seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation.

L'employeur s'engage, par écrit, à inscrire en formation le personnel satisfaisant aux conditions et pré-requis ci-après :

- **Etre habilité T** sur les ouvrages du type EMERGENCE et être limité à l'HABILLAGE et au NAPPAGE de pièces nues sous tension conformément à la réglementation UTE C 18-510-1 en pratiquant régulièrement au sens de la recommandation du Comité des Travaux Sous Tension,
- ou**
- avoir été habilité T** dans le domaine du type EMERGENCE en étant limité à l'HABILLAGE et au NAPPAGE de pièces nues sous tension et **ayant eu une interruption** de pratique des TST BT comprise **entre 6 mois et 2 ans** (la présentation du titre d'habilitation conditionnera l'accès au module de recyclage dans le type d'ouvrage concerné),
- +**
- **Avoir suivi le module indépendant TST BT EMERGENCE HABILLAGE-NAPPAGE** (la présentation de l'attestation de formation TST EMERGENCE HABILLAGE-NAPPAGE permettra de s'assurer du respect de cette exigence),
- +**
- **Avoir au moins 18 ans et posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail,**
- +**
- **Etre en possession** des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés.

**Contenu de l'action de la formation**

**Un exercice théorique et pratique permettra de vérifier les pré-requis attendus définis ci-contre :**

**Partie théorique**

- Apport sur la réglementation en vigueur : UTE C 18-510-1, CET TST BT, Fiches Techniques TST BT, ...
- Apport sur l'identification et l'accès aux ouvrages (exigences du chef d'établissement).
- Sensibilisation à l'accidentologie TST du domaine concerné.

**Partie pratique**

**Le stagiaire devra effectuer l'exercice d'application contenant les opérations suivantes :**

- **Habillage** d'une grille fausse coupure non IP2X

**La maîtrise de l'ensemble des opérations relative au thème pratique concourt à l'atteinte des objectifs de formation du stagiaire.**

**Objectifs de l'action de formation**

A l'issue de ce module de recyclage, le stagiaire sera capable de repositionner ses compétences dans les domaines de :

- Préparer et valider un processus opératoire relatif à un **HABILLAGE** de pièces nues sous tension,
- Vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage de type **EMERGENCE**,
- Identifier les circuits d'électrification / court-circuit et **mettre en œuvre** les moyens pour se prémunir de ces risques,
- Détecter des éventuels écarts par rapport à l'application de la réglementation en vigueur,
- Connaître ses responsabilités au sein de l'équipe de travail,
- Sensibilisation à l'accidentologie TST du domaine concerné,
- Identifier et gérer dans le cadre de ses activités, tous les éléments qui ont un impact sur l'environnement (déchets, esthétique...),
- Réaliser des travaux sous tension sur les ouvrages du type **EMERGENCE dans le cadre de l'HABILLAGE ou du NAPPAGE de pièces nues sous tension.**
- Rendre compte à sa hiérarchie à la fin des travaux.

**Démarche pédagogique**

Elle s'appuiera sur des thèmes intégrant des :

- Mises en situation sous tension proches de la réalité du terrain,
- Démarches participatives intégrant des parties d'analyse, réflexion et de mesure des éventuels écarts entre les préparations et les réalisations.

**Modalités de suivi qualitatif à modifier**

Pendant toute la durée de la formation, le stagiaire sera suivi et évalué d'une manière formative (**grille d'évaluation TST BT**) par le formateur du site agréé par le Comité des Travaux Sous Tension sur la mise en œuvre des méthodes de Travail Sous Tension lors de l'ensemble des thèmes pratiques. Une **évaluation théorique** qui portera également sur la connaissance des procédures déclinées dans les textes réglementaires (CET TST BT, UTE C 18-510-1, FT TST BT) sera réalisée en fin de formation.

A l'issue de la formation et en fonction des évaluations, **l'organisme de formation agréé** par le Comité des Travaux Sous Tension, **sur avis du formateur délivrera en conséquence à l'employeur du participant l'appréciation motivée qui en découle sur le professionnalisme de l'opérateur dans le type d'ouvrage visé par le recyclage.**

Cette appréciation motivée **déclinera l'aptitude ou la non aptitude du stagiaire à pratiquer les activités sous tension sur les ouvrages du type EMERGENCE en étant limitées à l'habillage et au nappage de pièces nues sous tension.**

**A la vue d'une appréciation d'aptitude positive, l'employeur du stagiaire pourra maintenir son habilitation d'indice T pour les ouvrages du type EMERGENCE en limitant l'activité à l'habillage ou au nappage de pièces nues sous tension.**

**Dans le cas d'une appréciation négative l'employeur ne pourra pas maintenir l'habilitation d'indice T dans ce domaine à son personnel.**

**Documents**

En fin de recyclage, des documents pédagogiques sur les thèmes abordés pendant la formation sont remis aux stagiaires

**Recyclage en nos locaux**

**Deux sites géographiques : DONCHERY** (Ardennes), **MERIGNAC** (Gironde)

**Moyens mis à la disposition des stagiaires :** salle de cours dotée de supports pédagogiques, atelier équipé d'installations pédagogiques permettant la réalisation des thèmes pratiques, matériels consommables nécessaires aux travaux pratiques, outillage mis à disposition par nos soins, déjeuners compris.

**Recyclage en externe**

Possible suivant les modalités définies et précisées dans le cursus du Comité des TST.

Cette action donnera lieu à la rédaction d'un cahier des charges par le centre de formation agréé par le CTST.

**Durée**

1 jour (7h)

**Composition du groupe**

**8 stagiaires au maximum**

**Dotations des stagiaires "Equipements Protections individuelles "**

Vêtement de travail adapté aux travaux sous tension, chaussures de sécurité, gants de travail, gants isolants + surgants ou gants composites, casque adapté équipé d'un écran facial.